

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 26/03/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Claude AURIAS (représente Virginie BONNET-FERRAND),
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL**

**Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Virginie
BONNET-FERRAND représentée par Claude AURIAS, Matthieu SALEL (donne pouvoir à
Cécile DUCHAMP), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,**

N° 17

AVENANT 1 A LA CONVENTION 2023-2026

ASSOCIATION TETRAKTYS

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-D2024_17_B1

Adopté à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-02024_17_B1

Le Comité Syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet d'avenant n°1 à la convention entre le SMERGC et l'association Tetraktys du 20 octobre 2023,
- Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la Présidente à signer le projet d'avenant 1 à la convention annexée et les documents afférents.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-02024_17_B1